Mariages forcés

Comment réagir dans ma pratique professionnelle?

FORMATION

Soutenu par le crédit d'intégration de la Confédération (SEM)









Formation proposée par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille dans le cadre du programme fédéral de lutte contre les mariages forcés.

Telle jeune fille n'ose pas parler de son amoureux à ses parents parce qu'il n'est pas de la même origine ethnique,

Tel jeune homme est revenu marié de ses vacances alors qu'il n'avait jamais parlé de cette possibilité,

Telle femme reste mariée à un époux violent parce qu'elle a peur de perdre ses papiers ou la garde de ses enfants...

Les professionnel-le-s confronté-e-s à ce type de situations se trouvent souvent démuni-e-s pour réagir, alors même que le mariage forcé est légalement interdit en Suisse, comme dans la plupart des pays.

Objectif

Augmenter les compétences des institutions et des professionnel-le-s confronté-e-s à des situations de mariage forcé, afin d'améliorer l'accompagnement et le conseil des personnes touchées.

Contenu

Mises en situation, apports théoriques et pratiques, échanges et mise en réseau des actrices et acteurs concerné-e-s, par région.

Public cible

Professionnel-le-s du réseau cantonal de lutte contre les violences domestiques (aide aux victimes, hébergement, soins, protection, écoute et soutien, intégration, justice, etc.), ainsi que toutes celles et ceux qui, dans l'exercice de leur profession, sont susceptibles de rencontrer des personnes touchées par les mariages forcés (offices d'état civil, écoles professionnelles, cycles d'orientation, collèges, domaines de la jeunesse, de l'éducation, de la petite enfance, du social, de la santé et du travail, centres pour requérants d'asile, etc.)

Dates des prochaines sessions

- 4 avril 2016 à Monthey, de 8h00 à 12h00
- 13 avril 2016 à St-Maurice, de 8h00 à 12h00
- 18 avril 2016 à Martigny, de 8h00 à 12h00
- 22 avril 2016 à Vétroz, de 8h00 à 12h00
- 29 avril à Sierre, de 8h00 à 12h00
- 2 mai à Sion, de 8h00 à 12h00

Nombre de participant-e-s

De 8 à 15 par demi-journée

Formatrices

Judith Zumstein, co-auteure du rapport publié en 2015 « Réseau d'intervention contre les mariages forcés – Valais », assistante sociale spécialisée dans le domaine de la violence conjugale, membre de la Commission cantonale de lutte contre les violences domestiques qui a élaboré le projet de loi sur les violences domestiques.

Aude Monnat, co-auteure du rapport publié en 2015 « Réseau d'intervention contre les mariages forcés – Valais », cheffe de projets «intégration et migration», consultante indépendante, Présidente de la Commission cantonale consultative pour l'intégration des personnes migrantes.

Coût

Aucun, grâce au soutien du crédit d'intégration de la Confédération (SEM).

Inscriptions

Au plus tard 10 jours avant la formation, auprès de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille :

- téléphone : 027 606 21 20

- e-mail: egalite-famille@admin.vs.ch

Le lieu exact de la formation sera communiqué aux personnes inscrites.